

LA REUNION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE VOTRE SA

FORMALITES	DATE LIMITE
<p>ETABLISSEMENT ET PRESENTATION DE VOS COMPTES Réunion du Conseil d'Administration avec le Commissaire Aux Comptes pour arrêter les comptes de l'exercice. Mise à disposition du CAC du bilan, du compte de résultat, des annexes et du rapport de gestion.</p>	1 mois avant la convocation de l'Ass. Générale Ordinaire
<p>PROCEDURE PREALABLE A LA CONVOCATION Etablissement de l'ordre du jour de l'assemblée, compte tenu des projets éventuels de résolution adressés par les actionnaires</p>	J - 16
<p>CONVOCATION DE VOTRE ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES Lettres simples à chaque actionnaire (ou lettres recommandées si cette forme est demandée). Lettre recommandée avec avis de réception au CAC. Dépôt du rapport général du CAC. Dépôt du rapport spécial du CAC.</p>	J - 15
<p>PREPARATION DE VOTRE FEUILLE DE PRESENCE</p>	J - 5 à J
<p>REUNION DE VOTRE A.G.O. dans les 6 mois de la clôture de l'exercice</p>	J
<p>FORMALITES POSTERIEURES A VOTRE ASSEMBLEE Dépôt au greffe, en 2 exemplaires, de vos : - bilan, compte de résultat et annexe, - rapport de gestion, - rapport général du CAC, - et proposition d'affectation de votre résultat.</p>	J + 30